

CELLEUVUE

Mutation 21/1975

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

*Féminité*

## ARRÊTÉ

relatif à la dénomination de plusieurs chemins sur la commune de Bellevue

du 8 octobre 1968

## LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la délibération de la commune de Bellevue du 21 mai 1968;

vu le préavis favorable des Archives d'Etat du 20 septembre 1968;

vu les dispositions du règlement sur la désignation des artères du 2 avril 1968,

### ARRÊTÉ :

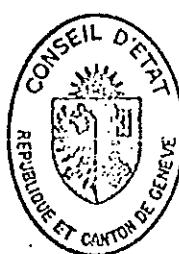
Il est donné les noms ci-après aux chemins situés :

- CV-4758 1) Chemin des Chanats : entre l'autoroute et la route de Valavran.
- CV-90281 2) Chemin du Planot : entre l'autoroute et la Radio Suisse.
- CV-21059 3) Chemin de la Radio : entre la Radio Suisse et la rte de Virocoup.
- CV-24279 4) Chemin du Gobélik : entre la route de Virocoup et le chemin Neuf.
- CV-4758 5) Chemin William-Rappard : entre la rte de Valavran et l'autoroute ex-chemin du Crost d'El.
- CV-90281 6) Route de Valavran : entre la rte de Collex et la croisée de Colovrox. *L'avenue*
- CV-21059 7) Rue de la Printanière : entre la route de Suisse et la Gare de Gonthod-Bellevue. *Taillerie*
- CV-24279 8) Route des Romelles : entre la route de Suisse et l'autoroute. *avenue*
- CV-24279 9) Chemin des Tuilleries : entre le carrefour de la route des Romelles et la route de Valavran.

Ces dénominations entreront en vigueur le 1er novembre 1968.

Communiqué à :

Travaux	7 ex.
Police	1 ex.
Archives	1 ex.
Sautier	3 ex.



Certifié conforme,  
Le chancelier d'Etat :

*Hallaud*